



DÉROGATION SCOLAIRE : 2025 / 2026

COMMUNE DE RÉSIDENCE :

Application de l'article 23 de la loi 83.663 du 22/07/1983, modifiée par l'article 37 de la loi 86.29 du 09/01/1986 et par l'article 11 de la loi 83.972 du 19/08/1986.

1ère demande Renouvellement Garde alternée

DEMANDE DE SCOLARISATION EN ÉCOLE MATERNELLE OU PRIMAIRE D'UN ENFANT HORS COMMUNE DE PÉGOMAS

1- PARTIE A COMPLÉTER PAR LES PARENTS

Nom et Prénom de l'ENFANT :
Date et lieu de naissance :
Adresse de résidence :

Table with 2 columns: MÈRE and PÈRE. Fields include Nom et prénom, Adresse, Tel, E-Mail, Profession, and Nom et adresse de l'employeur.

MOTIF(S) DE LA DEMANDE : Faire un courrier explicatif

- Frère ou sœur scolarisé(e) dans une école de Pégomas : École :
Cycle commencé ou poursuivi dans l'établissement suivant : École :
Déménagement en cours d'année (fournir 1 justificatif portant la date d'entrée dans la nouvelle adresse de résidence)
Obligations professionnelles des parents (fournir justificatif(s) de travail)
Autre motif. (joindre justificatif) Préciser :

PARTIE A COMPLÉTER PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE :

Je Soussigné(e), Maire de la commune de
Déclare avoir pris connaissance de la demande de dérogation scolaire ci-dessus indiquée.

- Donne un AVIS FAVORABLE. La commune s'engageant à participer financièrement aux dépenses de scolarisation, à hauteur de : 100% du coût, 50%, or Gardé alternée.
A compter du : 1er Trimestre, 2ème Trimestre, 3ème Trimestre.

Donne un AVIS DÉFAVORABLE

Date : Signature du Maire de la Commune de résidence :

2- PARTIE A COMPLÉTER PAR LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL :

Scolarisation dans un établissement scolaire de la commune en :

École Maternelle : Section : École :
École Élémentaire : Classe : École :

Avis : FAVORABLE DÉFAVORABLE
Date : Signature du Maire de la Commune d'accueil :



DEROGATION HORS COMMUNE

NOTE AUX PARENTS

La demande de dérogation est une exception au principe d'inscription de chaque enfant à l'école maternelle et élémentaire, dont dépend son domicile. Elle ne doit pas être considérée comme acquise par les parents.

Bien que la dérogation soit valable, en cas d'avis favorable, de la petite section à la grande section en maternelle et du CP au CM2 en élémentaire, **il est demandé de fournir chaque année un justificatif de domicile** pour l'année scolaire suivante (+/- en avril) avec ce formulaire rempli.

Il est impératif de renouveler à chaque changement de cycle (passage au CP) cette demande avec tous les justificatifs demandés comme lors de la 1^{ère} demande. (voir ci-dessous)

Vous trouverez, ci-joint, un imprimé de demande de dérogation scolaire à remplir.

Ce formulaire doit être déposé à **la mairie d'accueil** (Pôle Education – Service Scolaire) pour signature du Maire ou de l'adjoint délégué, avec **tous les documents demandés** (voir ci-dessous).

Nous vous recommandons de procéder rapidement à cette démarche, faute de quoi, l'inscription de votre enfant sera mise en attente jusqu'au retour du document.

IMPORTANT

Si des changements interviennent au cours de l'année scolaire, il vous faudra impérativement en informer le Pôle Education, 169 avenue de Grasse – Pégomas : education@villedepegoams.fr et fournir un nouveau justificatif de domicile. En cas de déménagement dans une autre ville, une nouvelle dérogation devra être mise en place afin de régulariser votre situation auprès de votre nouvelle commune de résidence.

Pièces obligatoire à fournir :

- Le formulaire de demande de dérogation **dûment complété**
- Un courrier explicatif** de la demande
- Copie recto-verso de la pièce d'identité du demandeur
- Copie du livret de famille (**feuilles parents et tous les enfants**)
- Justificatif de domicile **de moins de trois mois** (électricité, gaz, eau, internet, téléphone fixe, bail, quittance de loyer)
- Extrait du jugement de divorce ou un courrier **signé des 2 parents** spécifiant leur accord pour l'inscription.